

La fiscalité des bénéfices non commerciaux (BNC) : spécificités

Objectifs :

Identifier les fondamentaux de la fiscalité des bénéfices non commerciaux (BNC)

Public concerné :

Prérequis : Savoir tenir une comptabilité BNC

Intervenant(s) :

Technicien expert en comptabilité et fiscalité

Moyens pédagogiques et techniques :

Démonstration sur grand écran

Réalisation d'exercices et de cas pratiques

Echanges interactifs entre participants

Si formation en distanciel :

Nombre de participants maximum : 6

Déroulement de la formation sur l'application Teams

Démonstration sur grand écran

Démonstration et réalisation d'exercices

Echanges interactifs en direct uniquement (pas de tchat)

Transmission par email d'un support de cours (à imprimer de préférence)

Durée de la formation : 6 heures.

Nombre de participants maximum : 30 stagiaires.

Programme :

Le régime fiscal des bénéfices non commerciaux (BNC) : règles générales

Le principe des Recettes/Dépenses

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

L'usage du véhicule professionnel

Loyers et dépenses liées au local professionnel

Les frais réels et les frais forfaitaires

Forfaits BNC ou BIC

Le forfait blanchissage

Les plus-values professionnelles

Modalités d'évaluation des acquis :

Echanges interactifs sur des cas concrets

Réalisation d'un QUIZ

Questions/Réponses

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc-note, stylo (Mise à disposition en salle)

Si formation en distanciel :

Avoir un ordinateur avec caméra et micro intégré ou/ casque audio, webcam,

Connexion internet efficiente

Avoir télécharger l'application gratuite Teams

Télécharger les applications de bureau et mobiles Teams | Microsoft Teams

Connectez-vous à Microsoft 365.

Cliquez sur le bouton Menu, puis sélectionnez Teams.

Une fois Teams chargé, sélectionnez le menu Paramètres dans le coin supérieur droit, et téléchargez l'application de bureau.

Enregistrez et exécutez le fichier téléchargé.

Modalités et délai d'accès

Inscription possible 48h avant le début de la formation

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 96% des stagiaires satisfaits*

* Période de référence : Année 2025

Conditions tarifaires : nous consulter